

Le 19 septembre 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue devant public, le lundi 19 septembre 2022, de 16 h à 16 h 55 en la salle de l'édifice municipal, au 5, Route 287, Saint-Denis-De La Bouteillerie, sous la présidence de Mme Nicole Généreux, mairesse.

Mme Manon Bélanger, conseillère
Mme Joceline D'Amour, conseillère
M. Charles Garon, conseiller
M. Frédéric Landry, conseiller
M. André Asselin, conseiller
M. Rogé Francoeur, conseiller

formant quorum

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum

Le quorum étant respecté, Mme la mairesse déclare la séance ouverte.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame la directrice générale fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum et moment de réflexion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Nomination d'un représentant substitut à la Régie Intermunicipale en protection incendie du Kamouraska Ouest
4. Demande d'entretien au Ministère des Transports du Québec
5. Travaux de réfection sur la rue Labrie – travaux non prévus au devis
6. Période de questions
7. Clôture et levée de la séance

169-2022

Il est proposé par Mme Manon Bélanger

Et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour suivant soit adopté.

3. Nomination d'un représentant substitut à la Régie Intermunicipale en protection incendie du Kamouraska Ouest

ATTENDU QUE

la municipalité n'a qu'un seul représentant nommé pour assistant aux délibérations et aux séances publiques de la Régie Intermunicipale en protection Incendie du Kamouraska Ouest;

ATTENDU QUE

le représentant étant M. Frédéric Landry, n'est pas toujours disponible afin d'assister aux rencontres;

ATTENDU QUE

la municipalité souhaite nommer un représentant substitut afin d'assister aux rencontres;

EN CONSÉQUENCE,
170-2022

Il est proposé par M. Rogé Francoeur

Et résolu à l'unanimité des membres présents de nommer Mme Joceline D'Amour représentante substitut de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie au sein de la Régie Intermunicipale en protection Incendie du Kamouraska Ouest.

4. Demande d'entretien au ministère des Transports du Québec

ATTENDU QUE la municipalité a fait parvenir une lettre au responsable au ministère des Transports du Québec, le 8 septembre 2022;

ATTENDU QUE cette lettre concerne une demande d'entretien en urgence, suite à des inquiétudes de citoyens face à l'accumulation d'eaux, de déchets et végétaux, depuis plusieurs années, empêchant ainsi l'écoulement normal;

ATTENDU QUE la municipalité a été mise au courant de la procédure à suivre pour faire ce type de demande, soit par l'adoption d'une résolution par les membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE,
171-2022

Il est proposé par M. Frédéric Landry

Et résolu à l'unanimité des membres présents de procéder à la demande de travaux d'entretien en urgence, des fossés accueillant les eaux pluviales de la route 132 est et ouest;

La lettre du 8 septembre 2022 sera jointe à cette résolution.

5. Travaux de réfection sur la rue Labrie – travaux non prévus au devis

5.1 Changement à la bordure sur une distance de 30 mètres

ATTENDU QU' un mandat a été donné en avril 2022 afin de procéder à la réfection de la rue Labrie;

ATTENDU QU' une bordure sur une distance de 30 mètres en béton dans la courbe face à la rue Arthur Gagnon serait plus appropriée et plus durable qu'une bordure en asphalte;

ATTENDU QUE ce changement est évalué à 4 810 \$;

EN CONSÉQUENCE,
172-2022

Il est proposé par M. Charles Garon

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter le changement de bordure pour un montant de 4 810 \$.

5.2 Correction d'une pente

ATTENDU QUE les travaux présentement en cours permettent de constater qu'une correction, soit la réduction d'une pente sur la rue devrait être apportée;

ATTENDU QUE le coût pour cette correction est évalué à 33 260 \$;

ATTENDU QUE cette correction pourrait entraîner d'autres inconvénients;

173-2022

Il est proposé par M. Charles Garon

Et résolu à l'unanimité des membres présents :

d'évaluer les avantages versus les inconvénients;

de vérifier si l'entrepreneur accepte d'absorber une partie des coûts reliés à la correction de la pente;

de vérifier si le montant imputable à la Municipalité peut être imputable dans la programmation de la TECQ 2019-2023;

la décision de procéder à ces travaux additionnels, correction de la pente, sera reprise à une séance ultérieure lorsque toutes ces informations seront recueillies.

6. Période de questions

Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.

CONSIDÉRANT que tous les items inscrits à l'ordre du jour ont été discutés;

Il est proposé par M. Rogé Francoeur

174-2022

Et résolu à l'unanimité des membres présents de clôturer et de lever la séance à 16 h 55.

Signature du procès-verbal

M. Nicole Généreux,
Mairesse

Anne Desjardins,
Directrice générale et
Greffière-trésorière